



VILLE DE  
**Mascouche**

Le 25 mars 2008

Mme Renée Poliquin, Coordonnatrice  
Secrétariat de la Commission  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec Qc G1R 6A6

**251**

**DQ37.1**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique à Lachenaie (secteur nord)

Lachenaie

6212-03-104

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie  
(secteur nord) (DQ37)

---

Madame,

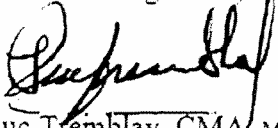
La présente fait suite à vos correspondances datées des 13 et 17 mars 2008, adressées à monsieur Le maire, Richard Marcotte, relativement au sujet en titre.

Concernant votre demande d'information portant sur la redevance municipale de 10,00 \$ la tonne enfouie, la Ville de Mascouche a pris comme position que si le montant de 10,00 \$ est imposé aux villes de Mascouche et Terrebonne, celui-ci devrait l'être également aux villes de Charlemagne et Repentigny, si ces dernières venaient déposer leurs matières résiduelles au LET de Lachenaie. Toutefois, si ce montant n'est pas exigé pour les villes ayant demandé une compensation, aucune de ces villes ne devrait déboursier pour ce dernier.

Quant à votre lettre du 13 mars 2008 concernant le tarif demandé pour l'enfouissement des matières résiduelles provenant des villes de Mascouche et Terrebonne, soit 29,26 \$ la tonne, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 080317-5 « Renouveau / Entente / BFI Usine de triage Lachenaie Ltée, lundi, le 17 mars 2008. Le nouveau tarif, pour la période du 6 mai 2008 au 5 mai 2013, est fixé à 30,00 \$ la tonne métrique.

Nous espérons ces quelques renseignements à votre satisfaction et nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute autre information.

Le directeur général,

  
Luc Tremblay, CMA, M.A.TDR  
LT/π

p.j.

**Mascouche, de plus en plus près...**

3034, chemin Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7K 1P1 Téléphone : 450.474.4133 Télécopieur : 450.474.6401

- Aménagement du territoire
- Finances
- Greffe
- Loisirs
- Sécurité publique
- Travaux publics



**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Mascouche  
tenue le 17 mars 2008 à 20 h**

080317-5

**RENOUVELLEMENT / ENTENTE / BFI USINE DE TRIAGE  
LACHENAIE LTÉE**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente pour l'utilisation d'un site d'enfouissement sanitaire pour l'élimination des ordures ménagères est intervenue le 31 mars 1998 entre la Ville de Mascouche et Usine de triage Lachenaie inc.;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 2 de ladite entente, la Ville s'est prévalu de son premier droit de renouvellement pour la période du 6 mai 2003 au 5 mai 2008;

**CONSIDÉRANT** que, selon le même article 2 de ladite entente, la Ville a la possibilité de se prévaloir d'un second droit de renouvellement pour la période du 6 mai 2008 au 5 mai 2013;

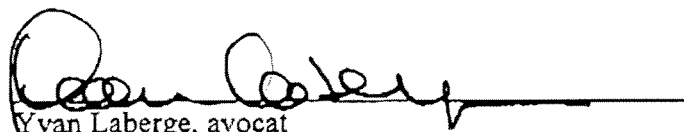
Il est proposé par madame la conseillère Denise Cloutier appuyé par monsieur le conseiller Normand Pagé

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De renouveler l'entente précitée pour l'utilisation d'un site d'enfouissement sanitaire pour l'élimination des ordures ménagères pour la période du 6 mai 2008 au 5 mai 2013 et de fixer le prix de disposition à 30 \$ la tonne métrique pour toute cette période.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme à l'original le 19 mars 2008

  
Yvan Laberge, avocat  
Greffier et directeur des services juridiques